



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/033/INF-AEP/ASS

SÉANCE DU 30 MARS 2017

OBJET : INFRASTRUCTURES – AEP / ASSAINISSEMENT

Intempéries des 21 au 23 janvier 2017 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avait donné procuration : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Marie-Antoinette CUCCHI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux risques majeurs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Les 21, 22 et 23 janvier 2017, la Commune de Porto-Vecchio a de nouveau été touchée (après les premières intempéries du mois décembre 2016) par des précipitations intenses qui ont engendré des dégâts sur les voiries communales, des équipements d'eau et d'assainissement et sur l'office de tourisme.

A ce titre, elle a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 25 janvier 2017, et souhaite solliciter le Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil départemental de la Corse du Sud, pour le financement des travaux de remise en état tels que listés ci-dessous :

	TRAVAUX	MONTANT HT
1	Rue Sampiero CORSU : Désobstruction pluvial	510,00 €
2	Rue du 09 septembre 1943 : Terrassement de rétablissement d'écoulement aval	3.078,00 €
3	HLM la Marine : Désobstruction d'une gouttière suite inondation locaux	1.469,00 €
4	Tivaru : Désobstruction ouvrages hydrauliques	3.078,00 €
5	Turriccioli : Désobstruction d'un pluvial suite inondation maisons	408,00 €
6	Stabiacciu : Réfection avec apport de la piste d'accès au poste de refoulement des eaux usées	4.280,00 €
7	Stabiacciu : Découpage et évacuation d'eucalyptus effondrés dans le lit	4.240,00 €
8	Hippodrome : Renforcement du pompage	50.096,00 €
9	Tenda : Sécurisation des habitations par création d'une zone d'épandage de ruissellement	3.115,00 €
10	Port de commerce : Sécurisation des habitations par ouverture d'un exutoire	6.000,00 €
11	Route de Muratello ponté : Fouille de purge et désobstruction d'un ouvrage pluvial obstrué	1.589,00 €
12	Rivière de Bala : Réduction d'embâcles pour éviter l'inondation de maisons	2.750,00 €
13	Muratello : Réfection de la couche de roulement de la piste du cimetière	4.320,00 €
14	Alzu di Gallina : Réfection du corps de chaussée et du revêtement au droit d'une buse	2.193,00 €
15	Saggimo : Pompage pour lutter contre l'inondation du secteur	4.200,00 €
16	Taglio Rosso : Remise en état suite ravinement profond de l'accotement et mise à jour du réseau d'assainissement	6.882,00 €
17	Ceccia : Réfection d'un accès	9.230,00 €
18	Sparavituli : Réfection et stabilisation des remblais suite mise à nu et casse d'une conduite AEP	5.676,00 €
19	Taglio di Mezzo : Réfection avec apport de la piste d'accès au poste de refoulement de Cala Purcili	10.100,00 €
20	Route de Porra : Effondrement complet du passage buse au droit du croisement du canal de ceinture	27.788,00 €
21	Route de Porra : Confection d'enrochement et de remblais suite effondrement de l'accotement	7.716,00 €
22	Route de Porra : Remise en état suite effondrement talus sur chaussée et destruction de fossés	8.190,00 €
23	Route de la Chiappa : Réfection suite destruction	25.636,00 €
24	Rue Pierre ANDREANI : Arrachement regard assainissement	1.753,00 €
25	Avenue Pompidou : Dévoiement refoulement suite obstruction	18.572,00 €
	Total général	212.869,00 €

La Commune prévoit de financer les travaux de remise en état des voiries et réseaux en sollicitant l'aide financière de l'Etat sur le fonds précité, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil départemental de la Corse du Sud, conformément au plan de financement ci-après :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale HT :		212.869,00 €
➤ Etat	35 %	74.504,15 €
➤ Collectivité Territoriale de Corse	10 %	21.286,90 €
➤ CD2A	35 %	74.504,15 €
Total des aides	80 %	170.295,20 €
➤ Part communale HT	20 %	42.573,80 €
➤ Rappel TVA	10 %	21.286,90 €
➤ Part communale TTC		63.860,70 €
Opération TTC		234.155,90 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 28 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le montant des travaux de remise en état des voiries et réseaux endommagés par les intempéries des 21 au 23 janvier 2017 pour un montant total de 212.869,00 € HT soit 234.155,90 € TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à solliciter l'intervention du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de Corse du Sud pour les opérations précitées, conformément au plan de financement ci-après :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale HT :		212.869,00 €
➤ Etat	35 %	74.504,15 €
➤ Collectivité Territoriale de Corse	10 %	21.286,90 €
➤ CD2A	35 %	74.504,15 €
Total des aides	80 %	170.295,20 €
➤ Part communale HT	20 %	42.573,80 €
➤ Rappel TVA	10 %	21.286,90 €
➤ Part communale TTC		63.860,70 €
Opération TTC		234.155,90 €

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations visées à l'article 1.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

